

AVIS DE VACANCE DE POSTE

N°32/COOPI/2024

TITRE DE POSTE : Consultant(e) expert en évaluation avec une solide expérience dans les projets humanitaires de santé, nutrition et protection.

TYPE ET DUREE DU CONTRAT : Consultance

LIEU D’AFFECTATION : Tillabery/Tahoua/Diffa

DATE DE PUBLICATION : 12/08/2024

DATE LIMITE DE DEPOT DE DOSSIER : 19/08/2024

CONTEXTE

COOPI est une organisation non gouvernementale italienne, indépendante et laïque, engagée dans la lutte contre les injustices sociales et la pauvreté dans le Sud du monde et dans la construction d'un futur dans lequel soient garantis pour tous des bonnes conditions de vie, le respect des droits et la parité des opportunités. Depuis 1965, COOPI a réalisé plus de 600 projets de développement et interventions d'urgence dans 50 pays, employant plus de 30.000 opérateurs locaux et assurant un bénéfice direct à plus de 50 millions de personnes. En Afrique, en Amérique Latine, en Asie et dans l'Europe de l'Est, COOPI favorise l'accès à l'eau et le droit à la santé et à l'instruction des communautés les plus pauvres.

COOPI est présent au Niger depuis 2012 avec un bureau de coordination à Niamey, et de bases terrain à Diffa, Agadez, Tillabéry, Tahoua, Maradi. COOPI intervient dans les secteurs de la santé, santé mentale et soutien psychosocial (SMSPS), éducation, protection, nutrition/sécurité alimentaire, WASH, CASH et réduction de risques de catastrophes. Les principaux bailleurs de fonds sont DG ECHO, USAID/BHA, la Coopération Suisse, la Coopération Italienne (AICS), Union Européenne, BPRM, SRF et les agences des nations unies (UNHCR, UNICEF, OIM, OMS, OCHA).

Pour les besoins de conduire une évaluation externe finale du projet « *Réponse intégrée en matière de santé, de protection et de nutrition pour les populations affectées par le conflit dans les régions de Diffa, Tahoua et Tillabery* » (v720BHA22GR00309) financé par USAID/BHA, l'organisation recherche **un/une Consultant(e) externe expert(e) en santé, nutrition et protection.**

1. DESCRIPTION DU PROJET

- **Objectif général**

Fournir une assistance humanitaire aux personnes déplacées, aux réfugiés et aux communautés d'accueil vulnérables et affectées par la crise, en assurant des services de santé, de protection et de nutrition par les biais d'une intervention RRM et Post-RRM à Diffa, Tahoua, Tillabery avec une approche holistique basée sur les besoins de protection, de nutrition et de santé/SMSPS, y compris une composante ESU.

- **Contexte**

Le projet « Réponse intégrée en matière de santé, de protection et de nutrition pour les populations affectées par le conflit dans les régions de Diffa, Tahoua et Tillabery » s'étend sur les régions de Tillabery (Dépt Tillabery, Tera, Bankilaré, Gothèye, Ayorou, Ouallam), Tahoua (Dépt Tillia) et Diffa (Dept Mainé Soroa, Goudoumaria, Diffa).

La situation humanitaire au Niger reste critique, avec 4,3 millions de personnes, soit 17% de la population, nécessitant une assistance humanitaire en 2023 en raison d'une crise humanitaire aiguë et complexe marquée par l'impact de divers chocs, tels que les mouvements de population, l'insécurité alimentaire aiguë, les épidémies et les inondations. La situation humanitaire s'est encore détériorée avec l'augmentation de l'insécurité, principalement dans les régions de Tillabery, Tahoua, Maradi et Diffa, cette dernière abritant actuellement le plus grand nombre de populations déplacées. Le nombre de personnes déplacées a augmenté de plus de 32% depuis janvier 2022, et 46% de toutes les personnes déplacées l'ont été depuis au moins 2 ans. Depuis les événements du 26 juillet 2023, la collecte de données est de plus en plus difficile, en particulier dans les secteurs de la santé, de la protection et de l'éducation, ce qui affecte la fiabilité des données car elles sont obsolètes. Le rapport d'évaluation des besoins sera partagé avec le donateur une fois que les résultats auront été travaillés et traités.

1.1 – Objectifs de l'évaluation

L'objectif de cette évaluation finale est de déterminer si l'intervention menée par COOPI a été mise en œuvre conformément aux plans et dans le respect constant des normes de qualité externes et internes, ainsi que d'évaluer dans quelle mesure les résultats prévus et imprévus, à court et à long terme, ont été atteints de manière durable.

Les résultats seront partagés en interne au sein de COOPI dans le but d'identifier les points forts et les écueils tout en améliorant la programmation future.

1.2 – Cadre d'évaluation

COOPI effectuera une évaluation finale à la fin de l'intervention (au cours du dernier mois de mise en œuvre) afin de contrôler : i) l'impact et la mise en œuvre du projet ; ii) l'étendue de la réalisation des résultats prévus.

L'évaluation prévue, dans son rôle formatif, examinera si la « logique opérationnelle » supposée correspond ou non aux opérations réelles sur le terrain et identifiera les conséquences de la mise en œuvre du projet, les caractéristiques qui ont bien fonctionné et celles qui n'ont pas fonctionné. Les enseignements tirés seront donc essentiels pour orienter les interventions futures.

L'évaluation finale représente l'étape ultime d'un processus interne régulier que COOPI mène périodiquement au cours de la mise en œuvre d'un projet, en mettant l'accent sur les opérations,

de manière à répondre rapidement aux problèmes opérationnels qui se posent au cours de la phase de mise en œuvre, afin de les traiter immédiatement et d'éviter des conséquences négatives majeures.

En outre, l'évaluation apportera des informations cruciales sur la valeur et l'impact de l'action, répondant ainsi aux questions sur la pertinence, la performance, l'impact, la durabilité, l'utilité externe et les leçons tirées du projet.

1.3 – Critères d'évaluation

L'évaluation devra analyser le projet à la lumière des critères suivants :

- **La pertinence** : L'évaluation se concentrera sur la question de savoir si le projet aborde les questions clés mises en évidence dans la proposition, tant du point de vue de COOPI que de celui des bénéficiaires.

Les questions d'évaluation sont les suivantes :

- Les objectifs de l'intervention répondent-ils aux besoins et aux priorités du groupe cible ?
- Les objectifs de l'intervention répondent-ils aux besoins et aux priorités des parties prenantes indirectement touchées (non incluses dans le groupe cible, par exemple le gouvernement, la société civile, etc.
- Les éléments essentiels de la conception de l'intervention (tels que la théorie du changement, la structure des composantes du projet, le choix des services et des partenaires d'intervention) reflètent-ils les besoins et les priorités du groupe cible ?
- Le projet est-il resté pertinent tout au long de la phase de mise en œuvre ? Avait-il besoin de s'adapter, et dans quelle mesure l'a-t-il fait, pour mieux répondre aux changements survenus dans le contexte au cours de la période de mise en œuvre ?
- Dans quelle mesure l'implication et la participation de la communauté ont-elles été assurées et privilégiées dès la conception et tout au long de la mise en œuvre du projet, et comment cela a-t-il contribué à la réussite ou à l'échec de l'intervention ?

- **Couverture**

L'évaluation déterminera si tous les bénéficiaires prévus ont été couverts par l'intervention. Elle examinera également si les critères choisis pour identifier les bénéficiaires potentiels - s'ils ont été appliqués - étaient pertinents. Si certains bénéficiaires ont été exclus, l'évaluation tentera d'en expliquer les raisons.

Les questions d'évaluation sont énumérées ci-dessous :

- Qui a bénéficié de l'intervention ? Quels groupes ont été pris en compte et lesquels ne l'ont pas été ?

- Quelles sont les principales raisons pour lesquelles certaines parties des groupes cibles ont bénéficié d'un soutien et d'une protection et d'autres ont été exclues ?
- Le soutien a-t-il été adapté aux différents besoins régionaux ? Quelles décisions ont été prises ou non à cet égard ?
- Qui a réellement reçu un soutien au niveau local (village, communauté et/ou camp de déplacés/réfugiés) ?
- Toutes les personnes ayant besoin d'une protection ont-elles été protégées au cours des interventions ?

Les données désagrégées seront analysées et interprétées en fonction du sexe, de l'appartenance ethnique et des catégories socio-économiques.

Cohérence : L'évaluation soulignera également dans quelle mesure l'intervention était cohérente avec le mandat de l'organisation, les normes d'aide internationale et si et comment elle a intégré sa stratégie, les recommandations et les lignes directrices nationales et provinciales.

Les questions d'évaluation sont les suivantes :

Cohérence interne :

- L'intervention est-elle compatible avec d'autres interventions de l'USAID/BHA dans le même pays et dans le même domaine thématique (cohérence, complémentarité et synergies) ?
- L'intervention a-t-elle respecté les normes internes de COOPI et dans quelle mesure les résultats du projet ont-ils été alignés pour contribuer aux priorités stratégiques de COOPI ?

Cohérence externe :

- L'intervention est-elle compatible avec les interventions d'autres acteurs (internationaux, nationaux et régionaux) dans le pays et dans le domaine thématique (complémentarité et synergies) ?
- L'intervention est-elle compatible avec les normes de l'aide internationale et les stratégies nationales ?

Efficacité

L'évaluation examinera dans quelle mesure l'intervention a été efficace et comment les défis potentiels ont été relevés.

Les questions d'évaluation sont les suivantes :

- Les approches/stratégies adoptées au cours de la mise en œuvre ont-elles permis d'atteindre les résultats escomptés ?
- L'intervention a-t-elle atteint les objectifs prévus (produits et résultats) ? L'intervention a-t-elle répondu aux besoins initiaux ?

- L'intervention a-t-elle atteint les résultats escomptés en ce qui concerne les thèmes transversaux ?
- Tous les participants prévus ont-ils bénéficié du projet dans la même mesure - y compris les personnes de tous les sexes, de tous les âges, de tous les handicaps (et de tout groupe particulièrement vulnérable selon le contexte) ? Si ce n'est pas le cas, quelles sont les principales raisons de cet écart et qu'est-ce qui aurait pu être fait différemment pour éviter ce problème ?
- Quelles mesures ont été prises pour résoudre les problèmes d'inégalité et garantir que les intérêts des personnes les plus vulnérables (en tenant compte des questions de sexe, d'âge, de handicap et d'autres vulnérabilités le cas échéant) soient pris en compte dans la planification, la mise en œuvre et le suivi du projet ?

Efficiences

L'évaluation portera sur la rentabilité et l'optimisation des ressources des composantes du projet. Elle visera également à répondre à la question de savoir s'il y aurait eu des alternatives plus rentables pour ces composantes sans affecter la qualité.

Les questions d'évaluation sont les suivantes :

- L'intervention produit-elle les résultats (produits et effets) d'une manière rentable ?
- L'intervention produit-elle les résultats (produits et effets) en temps utile (dans le délai prévu ou dans un délai raisonnablement approprié) ?
- La méthodologie proposée est-elle le meilleur moyen d'atteindre les résultats escomptés ?
- Une autre méthode aurait-elle pu permettre d'obtenir le même résultat dans un délai plus court et avec des dépenses moindres ?
- Les mécanismes de gestion, de suivi et de pilotage favorisent-ils une mise en œuvre efficace ?
- Le système MEAL était-il adapté à son objectif et comment a-t-il contribué à la qualité du projet ?
- Dans quelle mesure la responsabilité vis-à-vis des communautés et des donateurs et la transparence ont-elles été assurées pendant toute la durée du projet ?

Impact et conséquences imprévues

L'évaluation examinera les changements directs et indirects, voulus ou non, découlant de l'intervention et les changements qui ont eu un impact sur la vie des bénéficiaires sélectionnés.

Pour cette section, la question proposée est la suivante :

- L'intervention a-t-elle généré ou devrait-elle générer des effets plus étendus tels que définis dans le document de conception de l'intervention ?

Durabilité

L'évaluation se penchera également sur la durabilité environnementale et financière, afin de déterminer si les avantages des activités sont susceptibles de perdurer après le financement par le donateur.

Les questions d'évaluation à ce sujet sont les suivantes :

- Les partenaires ont-ils la capacité et la motivation nécessaires (capacité technique, appropriation) pour poursuivre les activités qui mèneront aux résultats ciblés ?
- Les partenaires disposent-ils des ressources financières nécessaires pour poursuivre les activités qui mèneront aux résultats escomptés ?
- Dans quelle mesure les facteurs contextuels (par exemple, la législation, la situation politique, la situation économique, les demandes sociales) sont-ils favorables à la poursuite des activités qui mèneront aux résultats escomptés ?

Dans cette section, l'évaluateur demandera également quelles étapes clés du projet ont eu (et pourraient avoir) un effet positif durable sur les communautés touchées. Il peut s'agir de formation, de transfert de capacités sur des sujets liés à la gestion des activités, de transfert de biens, mais aussi de transfert de méthodologie.

Questions transversales

Genre : L'évaluation déterminera si les femmes ont été consultées et impliquées autant que les hommes et si les activités ont tenu compte des besoins et de la charge de travail des femmes.

Implication et participation de la communauté : L'évaluation portera sur le niveau de participation de la communauté lors de la conception et de la mise en œuvre du projet.

Responsabilité et transparence : L'évaluation se concentrera sur les mesures prises pour garantir la transparence et la responsabilité à l'égard des communautés ciblées et du donateur.

Suivi : L'évaluation portera sur les systèmes visant à améliorer le suivi, la qualité du programme et la fourniture de services de soutien.

2. PLAN DE TRAVAIL

L'évaluateur utilisera différentes techniques de collecte de données pour répondre à chaque question :

Il commencera par effectuer un examen documentaire en consultant les documents du projet, les rapports d'activité sur le terrain et tout autre document d'appui jugé utile.

Après l'examen et l'analyse des documents, COOPI informera l'évaluateur au niveau du siège et de la coordination sur le terrain. Au niveau de la coordination nationale, la réunion d'information sera suivie par l'examen du programme de travail de l'évaluation afin de planifier toutes les activités sur

le terrain. L'évaluation sera alors dirigée par un évaluateur externe, pour plus de transparence et d'objectivité. De multiples sources de données et méthodes de collecte de données seront utilisées pour répondre aux questions de l'évaluation, comme indiqué ci-dessous :

- Une analyse documentaire des informations secondaires sera effectuée, y compris les documents clés du projet (tels que l'évaluation des besoins, la proposition de projet, le ITT -tableau de suivi des indicateurs de BHA, les données MEAL, le rapport d'enquête de base, ainsi que les rapports de formation et d'activités sur le terrain).

- L'évaluateur examinera toutes les données quantitatives sur les indicateurs du projet en mettant l'accent sur la comparaison entre les données de base existantes et les données finales, et sur la signification statistique de toute conclusion clairement référencée. Les données de suivi, y compris les données quantitatives et qualitatives recueillies pendant la durée du projet, serviront également à l'examen.

- Une collecte de données primaires à des fins de triangulation suivra ensuite ; les données qualitatives seront recueillies au moyen des méthodologies suivantes auprès des principales parties prenantes (y compris les bénéficiaires directs et indirects), en veillant à ce que les avis et les perspectives des différents sous-groupes (hommes, femmes, etc.) et des personnes les plus vulnérables soient inclus :

- Observations directes des sites et des installations du projet ;
- des entretiens avec des informateurs clés (KII) au sein du personnel de COOPI, ainsi qu'avec les autorités locales, les représentants des donateurs, les collègues des ONG locales et internationales et les participants aux projets ;
- des discussions de groupe (Focus Group Discussions - FGD) avec les participants au projet, menées selon des méthodes culturellement appropriées pour assurer une représentation égale et une participation maximale, afin de permettre la production de données ventilées par sexe et par âge.

- Enfin, un **atelier participatif** avec diverses parties prenantes sera organisé pour analyser les forces et les faiblesses de chaque acteur du projet et tirer des leçons pour l'action future ; cela suivra l'examen après action (AAR) de COOPI.

- L'évaluateur produira un **rapport d'évaluation final**, comprenant des conclusions relatives à chacune des questions d'évaluation, examinant la mesure dans laquelle les questions transversales ont été intégrées tout au long de la vie du projet. L'évaluateur évaluera le degré de réussite du projet par rapport à chaque critère du CAD, en utilisant l'échelle de notation de COOPI pour les évaluations. Le rapport suivra le format standard de COOPI, y compris :

- Page de couverture

- Table des matières
- Résumé analytique
- Informations générales : sur la mission et le projet
- Méthodologie : informations détaillées sur l'échantillonnage, la sélection des informateurs et les limites.
- Résultats : présentation des résultats ventilés selon chaque critère d'évaluation
- Discussion : doit être basée sur les résultats et non sur des hypothèses
- Conclusions et recommandations : basées sur les discussions relatives aux résultats

Le rapport sera présenté en anglais et ne dépassera pas 30 pages, annexes comprises. Le projet de rapport sera soumis au plus tard 10 jours calendaires après le départ du terrain. Le rapport final sera soumis au plus tard à la date de fin du contrat de consultance.

En outre, un **atelier d'apprentissage** sera organisé au niveau du bureau national ou sur le terrain afin de

- Présenter le projet de rapport et les résultats de l'évaluation à la mission et aux autres parties prenantes ;
- Recueillir des commentaires sur les résultats et établir un consensus sur les recommandations ;
- Élaborer des déclarations d'atelier orientées vers l'action sur les enseignements tirés et les améliorations proposées pour l'avenir.

Enfin, l'évaluateur débrièvera avec le personnel et la direction du siège de COOPI concernés sur le rapport d'évaluation, ses principales constatations, conclusions et recommandations. Les commentaires pertinents seront intégrés dans le rapport final.

3. CALENDRIER D'ÉVALUATION ET PRODUITS LIVRABLES

L'évaluation sera réalisée au cours du dernier mois du projet (30/08/2024- 09/30/2024) ; elle comprendra l'examen des documents et des données du projet, ainsi que la collecte de données primaires, leur analyse et leur interprétation.

Les principaux résultats à produire dans ce laps de temps sont les suivants :

1. Le **rapport de démarrage de l'évaluation**, élaboré par le consultant externe, décrivant la méthodologie prévue (y compris la liste complète des KII, FGD, etc. à mener), ainsi que les limites et les stratégies d'atténuation mises en œuvre), ainsi que les limites et les stratégies d'atténuation mises en œuvre. Les outils de collecte de données pour les IIK, les FGD, etc. seront également élaborés et inclus dans les annexes du rapport de démarrage.

2. Le **rapport d'évaluation finale**, en suivant les lignes directrices et les modèles de COOPI et de l'USAID. Les cadres de collecte de données, s'ils sont utilisés, seront également soumis (après anonymisation, le cas échéant) et inclus dans les annexes du rapport d'évaluation final.
3. **Documentation de l'atelier interne**, suivant le processus et le modèle AAR (after action review) de COOPI.
4. Documentation de l'atelier d'apprentissage

4. PROFIL DE L'ÉVALUATEUR

L'évaluation finale sera effectuée par un évaluateur externe pour plus de neutralité. Les qualifications requises pour mener à bien cette mission sont énumérées ci-dessous :

Qualifications du ou des consultants

Un expert en évaluation avec une solide expérience dans les projets humanitaires. Une expérience dans le domaine de la santé, de la SMSPS et de la protection en situation d'urgence est souhaitable.

- Diplôme universitaire (Master 2, PhD) en santé, protection, méthodes de recherche sociale, MEAL, développement international, action humanitaire ou autres domaines pertinents.
- Au moins cinq ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'évaluation, y compris la direction d'évaluations ;
- Expérience dans les domaines de la santé, de la protection et de la SMSPS dans un contexte humanitaire ;
- Expérience de la réponse humanitaire et des urgences humanitaires complexes, de préférence au Niger ou dans la région du Sahel ;
- Solides compétences en réseautage pour des relations constructives avec tous les acteurs humanitaires (par exemple OCHA, CICR, agences chefs de file du groupe des Nations Unies, ONG internationales, ONG nationales et organisations de la société civile), les donateurs et les ministères concernés, notamment le ministère de l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes, le ministère de la santé publique et le ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant ;
- Avoir une connaissance suffisante des milieux religieux et traditionnels et de leurs sensibilités ;
- Avoir une bonne connaissance des approches d'intervention sensibles au genre et aux conflits ;

- Excellente maîtrise du français et de l'anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit.

5. MODALITES PRATIQUES

Lieu de la mission

La mission se déroulera au Niger dans la région de Tillabery, Tahoua et Diffa.

Moyens logistiques

Le consultant prendra à ses propres frais les déplacements, l'hébergement et la restauration de son équipe. Il fournira également le matériel informatique nécessaire à l'exécution de sa prestation.

Critères de sélection de l'évaluateur

La sélection du consultant tiendra compte des items suivants :

- Correspondance entre l'offre et la demande (critères d'exclusion/admission)
- Qualité générale de l'offre (30%)
- Qualité de l'approche participative (20%)
- Références apportées par l'expert (20%)
- Prix proposé (30%)

Procédures

Etat un consultant national, nous n'avons pas la charge de sa sécurité.

Aucune donnée ne pourra être utilisée par le consultant concernant cette étude sans l'autorisation écrite de COOPI. Le Consultant agissant en tant que prestataire, il veillera à se présenter en tant que tel pour tous les entretiens tenus dans le cadre de la présente mission.

6. DEPOT DE DOSSIER

Les dossiers de candidature contenant les éléments suivants devront être soumis au plus tard le 19/08/2024 à l'adresse : recrutement.niger@coopi.org

Il s'agit de :

1. La méthodologie proposée pour l'évaluation (3-5 pages)
2. Le chronogramme détaillé
3. Les preuves des expériences en évaluation des projets

4. Le CV

5. Le budget détaillé : qui devra comprendre l'ensemble des coûts liés à la prestation : les honoraires du consultant ou de son équipe, leur per diem et les frais de transports.

6. Deux références

Cette mission s'inscrit dans le cadre d'une prestation de services. Le consultant sera en charge de fournir un budget détaillé accompagnant sa proposition méthodologique. Les modalités de paiement seront précisées lors de la signature du contrat.

Pour COOPI

Valentina Tamai

Cheffe de Mission